



# 2021

## Réponses à la liste des questions du BAPE transmise le 24 mars 2021



Jean-Jacques Caron ing

Régie intermunicipale du centre de  
valorisation des matières résiduelles du  
Haut – Saint-François et de Sherbrooke

29/03/2021

**Question 1 :** veuillez fournir une nouvelle version du Tableau 6.13 Émissions de GES des sources d'émission retenue pour chaque phase du projet du PR3.1 en détaillant les émissions de l'ancien LES, du LET actuel et de l'agrandissement du LET pour chacune des sources d'émissions. Aussi, considérant que les titres des colonnes de ce tableau se répètent, veuillez valider les titres de chacune des colonnes ou corriger, le cas échéant,

**Réponse :**

Le Tableau 6.13 montre les émissions de GES issues de chacune des catégories de sources retenues, et ce, pour chaque phase du Projet. Le tableau liste les émissions par catégorie, mais aussi le total de chacune des phases. La nouvelle version du Tableau 6.13 comprend les ajustements suivants :

- Une coquille était présente dans les titres des colonnes, ils ont été corrigés et détaillent les émissions de GES pour chacun des trois gaz à effet de serre considérés dans l'évaluation (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O). La somme de ces émissions est présentée en tonne de CO<sub>2</sub> équivalent.
- En réponse à la question QC-40 dans le PR5.2, les émissions de GES issues de la consommation de propane pour le chauffage de l'eau d'un étang aéré et d'un réacteur biologique durant la période hivernale ont été estimées et ajoutées comme source fixe de GES durant les phases d'exploitation et de fermeture/post-fermeture.
- En réponse à la question QC 2-14 dans le PR5.5, les émissions de GES générées par les camions de collecte sous le contrôle des municipalités ou de leurs sous-traitants lors de la collecte et du transport des matières résiduelles ont été estimées et présentées dans le Tableau 6.13. Ces émissions n'étant pas sous le contrôle de Valoris, elles ne sont pas comptabilisées dans le bilan global du projet.
- Pour les sources « Enfouissement des matières organiques », « Destruction du biogaz » et « Émissions fugitives post-fermeture », les émissions associées à l'ancien LES, le LET actuel et l'agrandissement du LET projeté sont présentés de façon désagrégée. Afin d'isoler la contribution du projet, les totaux présentés pour chacune des phases indiquent uniquement les émissions liées au projet d'agrandissement du LET.

**Tableau 6.13 Émissions de GES des sources d'émission retenues pour chaque phase du Projet**

Sources d'émission de GES	Émissions de GES (tonnes)			
	CO <sub>2</sub>	CH <sub>4</sub>	N <sub>2</sub> O	Total de GES CO <sub>2eq</sub>
<b><u>Phase de construction</u></b>	<b>13 696</b>	<b>0,17</b>	<b>0,078</b>	<b>13 724</b>
Systèmes de combustion mobiles	5 346	0,15	0,044	5 363
Transport de matériaux	606	0,025	0,034	617
Activités de déboisement	7 744			7 744
<b><u>Phase d'exploitation</u></b>	<b>27 442</b>	<b>20 035</b>	<b>0,58</b>	<b>528 498</b>
Systèmes de combustion fixes	1 345	0,02	0,10	1 375
Systèmes de combustion mobiles	20 505	0,56	0,17	20 569
Transport des matières résiduelles	96 577	3,93	5,41	98 304
<i>Flotte sous le contrôle de Valoris</i>	<i>5 592</i>	<i>0,23</i>	<i>0,31</i>	<i>5 691</i>
<i>Flotte hors contrôle Valoris</i>	<i>90 985</i>	<i>3,7</i>	<i>5,1</i>	<i>92 613</i>
Enfouissement des matières organiques		25 661		641 524
<i>Émissions de l'ancien LES</i>		<i>5 202</i>		<i>130 051</i>

<i>Émissions du LET actuel</i>		1 577		39 421
<i>Émissions du projet d'agrandissement du LET</i>		18 882		472 052
Destruction du biogaz		1 302		32 555
<i>Émissions du LET actuel</i>		150		3 745
<i>Émissions du projet d'agrandissement du LET</i>		1 152		28 810
<b>Phase de fermeture et post-fermeture</b>	<b>5 978</b>	<b>6 494</b>	<b>0,213</b>	<b>168 400</b>
Systèmes de combustion fixes	2 168	0,03	0,155	2 215
Systèmes de combustion mobiles	3 247	0,09	0,027	3 257
Transport de matériaux	563	0,023	0,032	573
Émissions fugitive post-fermeture		6 228		155 709
<i>Émissions de l'ancien LES</i>		218		5 454
<i>Émissions du LET actuel</i>		79		1 985
<i>Émissions du projet d'agrandissement du LET</i>		5 931		148 269
Destruction du biogaz		571		14 274
<i>Émissions du LET actuel</i>		8		189
<i>Émissions du projet d'agrandissement du LET</i>		563		14 086
<b>Total des émissions de GES du Projet</b>	<b>47 116</b>	<b>26 529</b>	<b>0,87</b>	<b>711 000</b>

**Question 2** : Dans le PR3.4 (étude intégration au paysage), la firme Exp. indique que les pratiques de coupe forestière intensive pourraient affecter l'intégration durable du projet dans le paysage. Une entente entre Valoris et de Domtar est-elle envisagée afin d'assurer une intégration durable sur le long terme?

**Réponse :**

Le futur espace réservé pour le projet d'agrandissement est effectivement bordé par les terres forestières de Domtar au nord-est et au nord-ouest. Ce que l'étude d'Exp ne précise pas c'est que pour ces deux bandes riveraines avec les terrains de Domtar, le projet d'agrandissement du LET, prévoit une zone tampon de 50 m déjà boisé dont une largeur de 30 m qui sera conservé. Une bande de 20 m sera utilisée pour le chemin périphérique. Dans l'éventualité où Domtar effectuait une coupe à blanc le site de l'agrandissement sera protégé par une bande forestière d'au moins 30 m. La partie située au Nord-ouest sera moins exposée à offrir une éclaircie, car cette partie du site de Valoris est juxtaposée aux terrains boisés de Domtar sur au moins 1 km avant d'atteindre une superficie en culture agricole. La distance entre le site du LET et un chemin public, ou une résidence est d'au moins 1,75 km. Dans le cas de cette partie au Nord-ouest, Valoris est en discussion avec Domtar pour récupérer (suite à une erreur de positionnement de borne) une bande de terrain supplémentaire de 30 m, qui procurerait alors une zone tampon boisée totale de 60 m de large.

Pour ce qui est de la bande riveraine du côté nord-est, elle pourrait être sujette à être exposée à la vue à partir du chemin du Maine Central advenant que Domtar réalise une coupe à blanc sur ce lot. Le futur LET sera au minimum protégé par la zone tampon boisée de 30 m. L'idée d'acheter des terrains supplémentaires a déjà été discutée avec des représentants de Domtar il y a quelques années. Domtar avait montré une ouverture, mais avait avancé à ce moment que le prix restait à être négocié. En raison des risques d'exposition de ce côté, il serait sage que Valoris discute à nouveau avec Domtar.

**Question 3 :** Selon l'expérience acquise lors de l'opération des trois lignes du centre de tri, quelles sont les matières les plus susceptibles d'en contaminer d'autres ou de rendre difficile leur valorisation?

**Réponse :**

Ligne de tri des matières CRD

Le tri mécanisé des matières résiduelles du secteur CRD débute par un broyage grossier qui diminue la dimension des matières et du produit une fraction des particules fines appelées justement les « fines ». Cette fraction contient également de petits morceaux de gypses. Le seul débouché pour les fines était leurs utilisations comme matériel de recouvrement journalier des lieux d'enfouissement, et ce pour toute l'Amérique du Nord. Or en se dégradant dans les lieux d'enfouissement, les fines produisent des composés soufrés dans le biogaz, qui devient mal odorant. Donc ces particules de gypses contaminent les rejets du tri des matières CRD. L'utilisation des fines comme matériel de recouvrement journalier n'est plus une solution acceptable et aucune autre solution de valorisation n'existe.

Ligne de tri des matières ICI-Résidentielle

La matière organique putrescible, comme les déchets de tables, est la catégorie de matières causant un risque d'en contaminer d'autres. Les matières les plus affectées par cette contamination sont le carton plat, le papier et plastique film (comme les sacs). Pour la fraction matière organique putrescible, une fois extraite par le tri mécanisé, la substance qui contamine le plus est le verre qui embête beaucoup le procédé de compostage et limite l'utilisation du compost.

**Question 4 :** Serait-il possible d'avoir une évolution de l'impact visuel sur le chemin Labbé? 15, 30, 45 ans après le début du projet?

**Réponse :**

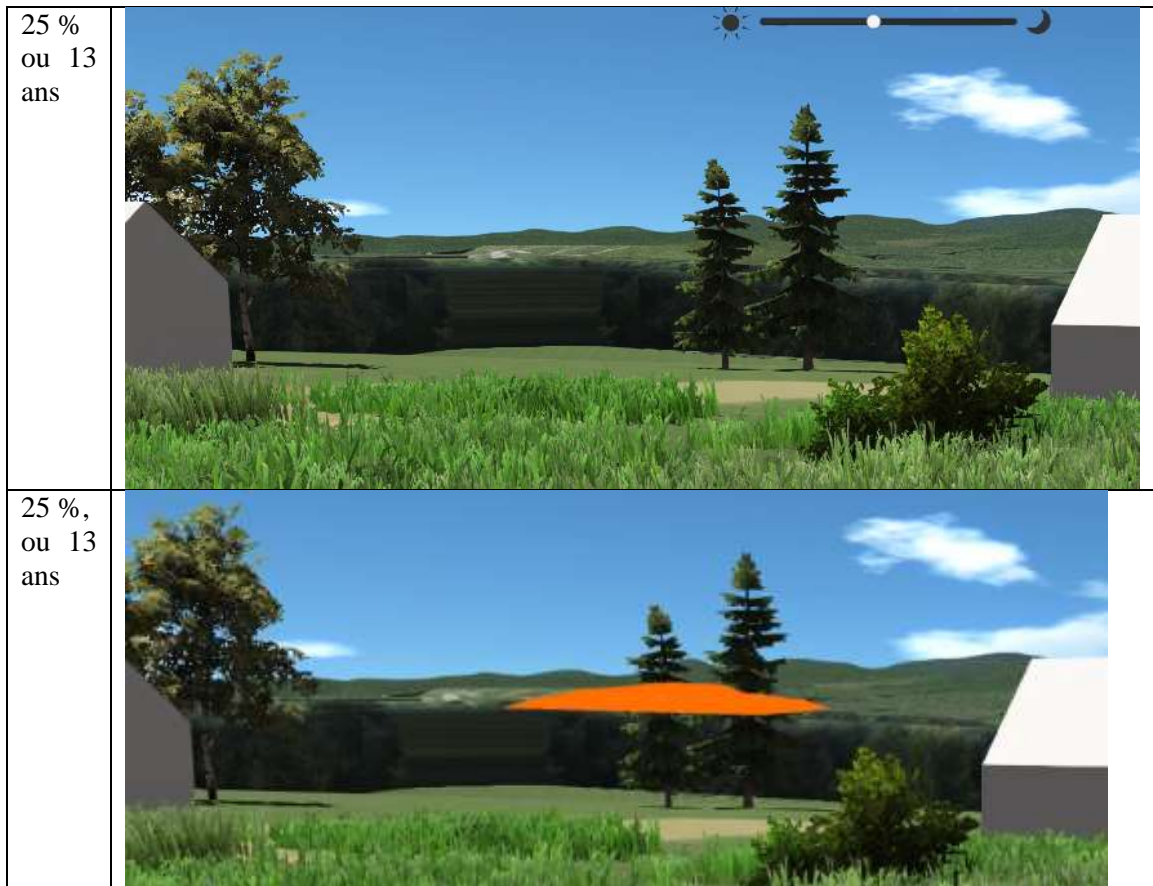
Le propriétaire du 225 chemin Labbé a été rencontré lors de la préparation de l'étude d'intégration au paysage à l'hiver 2019. Lors de notre passage à la résidence, le propriétaire nous a indiqué qu'il voyait le site actuel de sa résidence. Il a souligné que le nouveau site allait lui obstruer la vue des montagnes, dont le mont Orford. Il nous a aussi mentionné que les arbres à la limite de sa propriété avaient atteint leur fin de vie et qu'ils seraient éventuellement coupés.


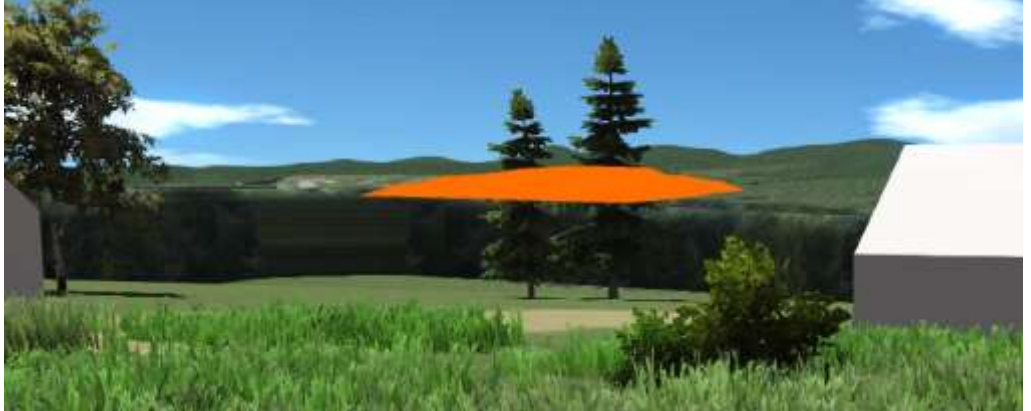


Lors de la préparation de la simulation, nous avons tenu compte de ces différents éléments. Le point de vue se situe dans le chemin menant à la résidence du 225 chemin Labbé. Le résultat visuel de la simulation apparaît à la figure 1. À noter que ces images sont une simulation de ce que serait le paysage dans le futur, ce n'est pas la représentation d'aujourd'hui. Le propriétaire nous a souligné à plusieurs reprises que ces deux arbres n'existent pas, lors de l'atelier de mai 2019. Les deux arbres, qui ne sont pas présents aujourd'hui, pourraient y être dans le futur. Sur chaque figure on aperçoit à gauche, un bâtiment représentant la position de la maison actuelle, et à droite une représentation de l'écurie actuelle. Les figures placent le point de vue d'un observateur au niveau du rez-de-chaussée entre les deux bâtiments. Comme l'avait souligné le propriétaire, nous avons demandé aux programmeurs de la simulation de retirer les arbres à la limite de la propriété pour donner une vue encore plus réaliste de la situation future si aucun arbre n'était replanté à cet endroit.

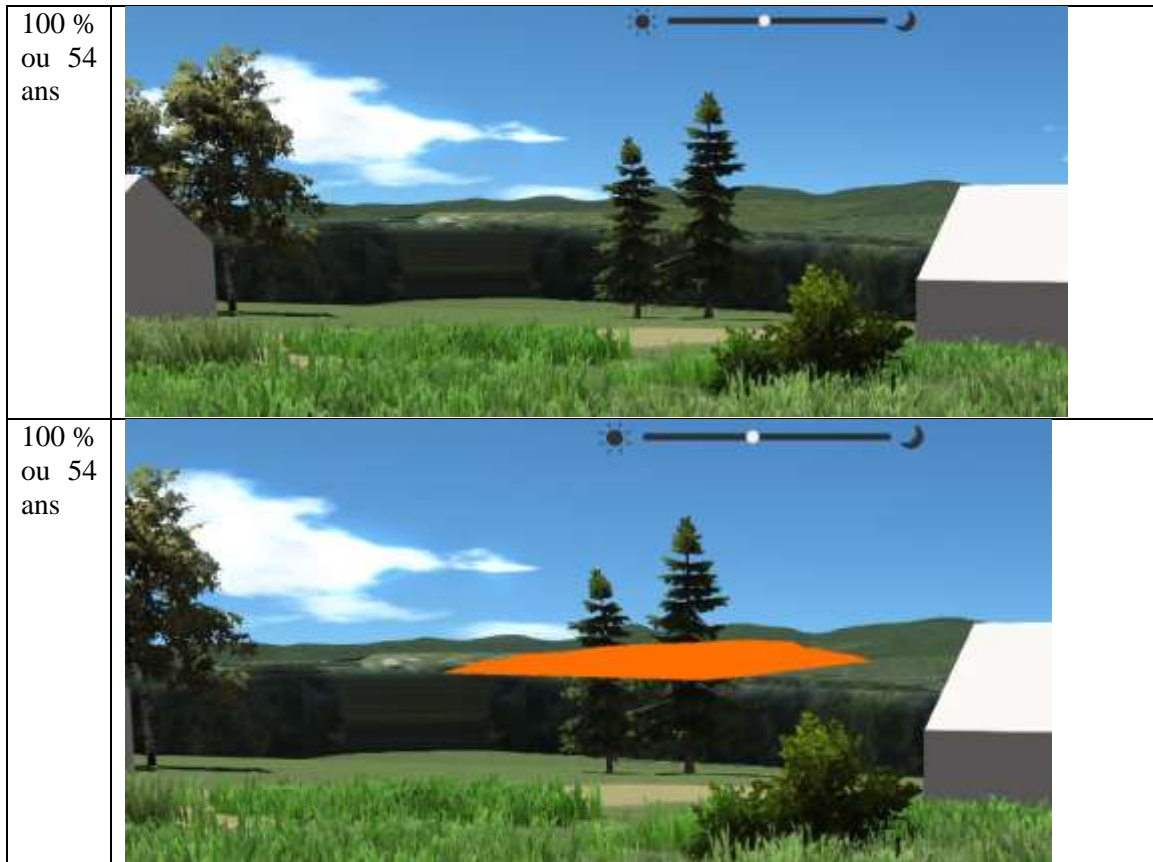
La simulation démontre la situation avec des séquences de remplissage à 25 %, 50 %, 75 % et 100 % (voir les images). La simulation a été produite pour répondre à nos 3 questions de départ en lien avec cette résidence :

- 1) Est-ce que l'agrandissement du site était visible au-dessus des arbres?
- 2) Est-ce que l'agrandissement bloquait la vue des montagnes?
- 3) Est-ce que les différentes phases de l'agrandissement s'harmonisaient avec le reste du paysage?

La simulation a été faite en tenant compte des phases de remplissage des cellules d'enfouissement choisi arbitrairement à 25 %, 50 %, 75 % et 100 % du volume total. Ces phases de remplissage correspondent respectivement aux périodes de 13 ans, 26 ans, 40 ans et 54 ans après le début du remplissage. L'accumulation des déchets de la première cellule ne sera pas visible avant quelques années et une fois celle-ci remplie à pleine capacité, elle sera fermée en engazonnée (couleur verte des premières photos) et servira d'écran lors du remplissage de la cellule suivante et ainsi de suite. Finalement, ce que la simulation ne montre pas est les efforts qui seront déployés par nos employés pour éviter les désagréments en ajoutant le recouvrement journalier.



<p>50 %, ou 26 ans</p>	
<p>50 %, ou 26 ans</p>	
<p>75 %, ou 40 ans</p>	
<p>75 %, ou 40 ans</p>	



**Figure 1 : représentation visuelle de la simulation du paysage sur le terrain du 225 chemin Labbé à Bury.**

**Question 5 :** Est-ce qu'une entente financière est intervenue avec le propriétaire du boisé assurant un écran visuel entre le projet et l'église St. John's?

**Réponse :**

L'aménagement et l'exploitation des LET sont assujettis aux articles du « *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR)* ». Les obligations d'un exploitant de LET, concernant l'intégration au paysage, se limitent à assurer une intégration au paysage dans un rayon maximal d'un (1) kilomètre du site. Le point de vue à l'église St-John est situé à 2,72 km de la limite de la zone visée par l'agrandissement du LET de Valoris. Valoris avait demandé au consultant Exp d'étudier des points de vue situés au-delà de la limite de 1 km suite aux demandes des citoyens faites lors des rencontres de pré consultations. Le consultant a émis des recommandations dans son rapport dans le but d'informer les citoyens concernés, sur les mesures d'atténuation possibles.